

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2022-265 ter

Publié le 06 juillet 2022

SOMMAIRE

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modificatif n° 1 du 6 juillet 2022 portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

Arrêté modificatif n° 1 du 6 juillet 2022 portant modification des membres du conseil départemental de l'Aisne au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Monsieur Jean-Marc DEVISE, Président de la CCI ARTOIS à effet de signer la convention de partenariat avec Bridgestone pour la mise en œuvre d'actions de revitalisation du bassin économique touché par les suppressions d'emploi

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France



ARRÊTÉ modificatif N° 1 du 6 juillet 2022 portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique Le ministre de la santé et de la prévention

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.213-1 et D.231-1 à D.231-4;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Picardie ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).

ARRÊTE

Article 1er

L'arrêté ministériel du 18 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

1/ En tant que représentants des assurés sociaux

<u>Sur désignation de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)</u> Suppléant :

Monsieur Frédéric CHAINEAUX (arrivée sur siège vacant) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 6 juillet 2022

La Cheffe de l'antenne de Lille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de ségurité sociale

Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



ARRÊTÉ modificatif N° 1 du 6 juillet 2022

portant modification des membres du conseil départemental de l'Aisne au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique Le ministre de la santé et de la prévention

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R.121-5 à R.121-7, D.213-7 et D.231-1 à D.231-4;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental de l'Aisne au sein de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Picardie ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les modifications formulées par la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) et par la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

ARRÊTE

Article 1er

L'arrêté ministériel du 18 mars 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

1/ En tant que représentants des assurés sociaux

Sur désignation de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

Titulaire:

Monsieur Frédéric CHAINEAUX (arrivée sur siège vacant)

2/ En tant que représentants des employeurs

Sur désignation de la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

<u>Titulaires</u>:

Monsieur Régis QUIAIOS (en remplacement de Mme Marie-Thérèse PIEKACZ)

Suppléants:

Madame Marie-Thérèse PIEKACZ (en remplacement de M. Régis QUIAIOS) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 6 juillet 2022

La Cheffe de l'antenne de Lille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de ségurité sociale

Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigne, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 9 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis au Président,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Jean-Marc DEVISE, Président de la CCI ARTOIS à effet de signer la convention de partenariat avec Bridgestone pour la mise en œuvre d'actions de revitalisation du bassin économique touché par les suppressions d'emploi.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 4 juillet 2022

Philippe HOURDAIN **Président**



😝 🔾 🙃 🖸 hautsdefrance.cci.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Arrêté préfectoral portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France

Le préfet de la région Hauts-de-France préfet du Nord

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'État dans les régions ;

Vu le décret n°2016-1689 du 8 décembre 2016 fixant le nom et le chef-lieu des circonscriptions administratives régionales ;

Vu le décret de nomination du 30 juin 2021 de monsieur Georges-François LECLERC en tant que préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe);

Vu l'arrêté du 2 octobre 2020 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2020 nommant monsieur Björn DESMET directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à monsieur Björn DESMET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France;

Vu l'avis du comité technique de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France réuni le 8 avril 2022 ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1er

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France a son siège à Amiens. Elle comporte également un site à Lille, un site à Dunkerque, un site à Calais-Port, un site à Coquelles-Tunnel et un site à Boulogne-sur-Mer.

Article 2

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France est constituée des entités suivantes rattachées au directeur régional :

- le secrétariat général (SG);
- le service régional de l'alimentation (SRAL);
- le service régional de la formation et du développement (SRFD);
- le service régional de l'information statistique et économique (SRISE);
- le service régional de la performance économique et environnementale des entreprises (SRPE) ;
- le service territorial de FranceAgrimer (SRFAM);
- deux postes de contrôle frontaliers du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP);
- la mission de défense et de sécurité de zone nord ;
- le conseiller juridique interrégional ;
- l'ingénieur général de bassin hydrographique ;
- l'assistant social du personnel;
- le chargé de communication et relations extérieures.

Article 3

Le secrétariat général (SG) assure l'ensemble des missions de gestion administrative, logistique, informatique, financière et budgétaire ainsi que la gestion des ressources humaines et la formation continue.

Piloté à Amiens, il est organisé en quatre pôles et une cellule :

- Pôle finances et logistique ;
- Pôle formation continue CEPEC ;
- Pôle informatique;
- Pôle ressources humaines ;
- Cellule pilotage et aide à la décision.

Article 4

Le service régional de l'alimentation (SRAL) pilote et coordonne au niveau régional le programme de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation, du champ à l'assiette, mis en œuvre par les directions départementales en charge de la protection des populations pour les animaux et les denrées d'origine animales et par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la protection des végétaux et la déclinaison des politiques incitatives. Il assure les missions de contrôle et de surveillance de la santé des végétaux et produits végétaux (dont la certification à l'exportation). Il est en charge de la surveillance du territoire et de la santé des forêts. Il anime les politiques publiques incitatives de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et d'amélioration de l'offre alimentaire.

Piloté à Amiens, il est organisé en trois pôles, deux missions et une cellule :

- Pôle intrants et biocontrôle;
- Pôle santé et circulation des végétaux ;
- Pôle santé publique vétérinaire et pilotage de la gouvernance sanitaire ;
- Mission « écophyto » ;
- Mission « politique nationale de l'alimentation » ;
- Cellule expertise.

Article 5

Le service régional de la formation et du développement (SRFD) pilote, anime et gère l'appareil de formation agricole en région, au titre de l'autorité académique, dans un périmètre de concertation et de délégation avec les services centraux du ministère. Il assure la gestion de l'appareil de formation

au travers de la carte de formation et des moyens humains nécessaires, tant pour l'enseignement agricole public que privé. Il gère les moyens liés aux actions sociales en faveur des lycéens et étudiants de l'enseignement agricole. Il assure le contrôle de légalité, la gestion de toutes les questions administratives, financières et juridiques concernant l'enseignement agricole, notamment celles relevant des instances de concertations régionales.

Piloté à Amiens, il est organisé en trois pôles :

- Pôle examens et partenariats professionnels ;
- Pôle pilotage et gestion des établissements ;
- Pôle développement et coordination des politiques de l'enseignement agricole.

Article 6

Le service régional de l'information statistique et économique (SRISE) assure la collecte et la diffusion de données statistiques, géographiques et économiques pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il collecte également au sein du centre du réseau des nouvelles des marchés des informations de prix quotidiennes de certains produits frais aux différents stades de leur mise en marché (production, expédition, gros et détail, exportation, importation). Il valorise cette connaissance au service des politiques publiques par des études et de l'analyse géographique pouvant être territorialisées.

Piloté à Lille, il est organisé en trois pôles :

- Pôle collecte :
- Pôle conjoncture, synthèses et réseau des nouvelles du marché (RNM);
- Pôle études, diffusion et administration des données.

Article 7

Le service régional de la performance économique et environnementale des entreprises (SRPE) pilote, anime et met en œuvre, au niveau régional, les politiques nationales et communautaires en matière agricole, agroalimentaire et forestière. Il concourt à l'élaboration de documents stratégiques et d'orientations, à l'animation de réseaux et au soutien d'actions de développement des filières. Il pilote la programmation des moyens de l'État en faveur des entreprises agricoles et forestières. Il anime, conjointement avec le conseil régional, autorité de gestion, les dispositifs agricoles financés par le fonds européen agricole pour le développement rural. Sur la forêt, il participe à la mobilisation de la ressource et, afin d'en garantir une gestion durable, il coordonne et met en œuvre différentes procédures réglementaires d'agrément, d'approbation et de contrôle.

Il contribue, en partenariat avec le conseil régional et la chambre régionale d'agriculture, à la diffusion la plus large possible de l'innovation dans les filières agricoles et agroalimentaires, en particulier pour faciliter la transition agro-écologique, en favorisant l'expression des besoins d'innovation ainsi que la construction et l'utilisation concrète des réponses à ces besoins.

Il contribue à l'accompagnement des territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets de développement durable, en veillant notamment à l'intégration des contributions potentielles des filières agricoles et agroalimentaires; il assure le lien entre les territoires et l'ensemble des compétences de la DRAAF mobilisables au service de la réussite de ces projets.

Piloté à Amiens, il est organisé en deux pôles et deux missions :

- Pôle performance économique et environnementale des filières agricoles et agroalimentaires
- Pôle forêt bois
- Mission « agricultures du futur »
- Mission « territoires »

Article 8

Le service territorial de FranceAgrimer (SRFAM) est chargé, au plan sectoriel, de la mise en œuvre des missions de l'établissement national FranceAgrimer, dont le préfet est le représentant territorial. Il assure ainsi les missions de contrôle des aides communautaires pour les filières céréales, lait, viande, fruits et légumes, sucre et vin, ainsi que des programmes sociaux des cadres communautaires et nationaux. Il assure le contrôle des collecteurs de céréales et oléo-protéagineux dans le cadre de l'aval et de la réglementation nationale en vigueur dans ce domaine. Il conduit l'instruction, la rédaction de conventions et la liquidation de dossiers pour les aides gérées en région ou cogérées avec le siège

de France Agrimer. Il réalise des enquêtes techniques et le suivi de statistiques à fin d'analyse économique, d'accompagnement et d'information des filières, en lien avec le service régional de l'information statistique et économique.

Piloté à Lille, il est organisé en deux pôles :

- Pôle contrôles et aides nationales ;
- Pôle analyses économiques et animation des filières.

Article 9

Les deux postes de contrôle frontaliers du service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP) sont chargés des contrôles sanitaires à l'importation des produits d'origine animale, des aliments pour animaux d'origine non animale et des contrôles phytosanitaires à l'importation des végétaux et produits végétaux.

Le poste de Calais assure également le contrôle vétérinaire à l'importation des animaux vivants. Le poste de Boulogne-sur-Mer assure l'inspection des produits de la pêche exclusivement.

Le poste de Dunkerque comporte un unique site à Dunkerque.

Le poste de Calais, piloté à Calais, est organisé en trois sites :

- Calais-Port;
- Coquelles-Tunnel;
- Boulogne-sur-Mer.

Article 10

L'organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France est décrite aux articles 2 à 9 et les implantations des entités sont précisées à l'annexe 1.

Article 11

L'arrêté préfectoral du 2 octobre 2020 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France est abrogé.

<u>Article 12</u>

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 13

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

0 9 JUIN 2022

Fait à Lille, le

Georges-François LECLER

ANNEXE 1

Organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Direction		Amiens et Lille
	Chef de mission de défense et de sécurité de zone Nord	Lille
	Conseiller juridique interrégional	Lille
	Ingénieur général de bassin hydrographique	Amiens
	Assistant social du personnel	Lille
	Chargé de communication et relations extérieures	Lille
Secrétariat général		Amiens
	Pôle finances et logistique	Amiens et Lille
	Pôle formation continue - CEPEC	Amiens et Lille
	Pôle informatique	Amiens et Lille
	Pôle ressources humaines	Amiens et Lille
	Cellule pilotage et aide à la décision	Amiens et Lille
Service régional de l'alimentation		Amiens
	Pôle intrants et biocontrôle	Amiens et Lille
	Pôle santé et circulation des végétaux	Amiens et Lille
	Pôle santé publique vétérinaire et pilotage de la gouvernance sanitaire	Amiens et Lille
	Mission « écophyto »	Amiens et Lille
	Mission « politique nationale de l'alimentation »	Lille
	Cellule expertise	Amiens et Lille
Service régional de la formation et du développement		Amiens
	Pôle examens et partenariats professionnels	Lille
	Pôle pilotage et gestion des établissements	Amiens
	Pôle développement et coordination des politiques de l'enseignement agricole	Amiens
Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises		Amiens
	Pôle performance économique et environnementale des filières agricoles et agroalimentaires	Amiens
	Pôle forêt bois	Amiens
	Mission « agricultures du futur »	Amiens
	Mission « territoires »	Amiens
Service régional de l'informati	Lille	
Du 1 ^{er} septembre 2021	Pôle collecte	Lille

Pôle conjoncture, synthèse et réseau des nouvelles du marché	Amiens et Lille
Pôle études, diffusion et administration des données	Amiens et Lille
Pôle collecte	Lille
Pôle conjoncture, synthèse et réseau des nouvelles du marché	Lille
Pôle études, diffusion et administration des données	Lille
Service territorial de FranceAgrimer	
Pôle contrôle et aides nationales	Amiens et Lille
Pôle analyses économiques et animation des filières	Amiens et Lille
Poste d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP)	
Poste d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP)	
Poste de Calais-Port	Calais
Poste de Coquelles-Tunnel	Coquelles
Poste de Boulogne-sur-Mer	Boulogne-sur- Mer
	du marché Pôle études, diffusion et administration des données Pôle collecte Pôle conjoncture, synthèse et réseau des nouvelles du marché Pôle études, diffusion et administration des données ner Pôle contrôle et aides nationales Pôle analyses économiques et animation des filières phytosanitaire aux frontières (SIVEP) Poste de Calais-Port Poste de Coquelles-Tunnel